
Adresse de la société populaire de Matha (Angély, Boutonne), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Matha (Angély, Boutonne), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19892_t1_0306_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[*Les administrateurs du district de Mortain à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (33)

Représentans,

Nouvellement appelés aux fonctions administratives, nous ne pouvons être sous de plus heureux auspices dans la carrière glorieuse que nous avons à parcourir, que dans le moment où la Convention vient de développer avec tant d'éloquence des principes qui ont toujours été les nôtres.

Dans tous les temps, nous avons professé avec force ces maximes vraiment républicaines, surtout lorsqu'environnés de la confiance publique votre position nous en faisait un devoir et si quelque fois notre franchise n'a pas été heureuse, la pureté de nos sentimens n'en a jamais souffert.

Placés long-tems sous la verge de feu du tiran qui voulait asservir la France entière, aucune crainte pusillanime ne nous a fait dévier de la route que nous nous étions tracée; marchant toujours sur la même ligne depuis l'époque de la Révolution, des-jà nous avions franchi bien des écueils lorsque la célèbre journée du dix thermidor nous a heureusement amené au port.

Aujourd'hui, le peuple éclairé par votre adresse qu'il a lue avec tant d'intérêt et reçue avec enthousiasme, rejettera avec indignation ces intrigants perfides qui sous le voile d'un faux patriotisme cherchoient à l'égarer pour abuser de sa confiance.

Alors l'homme de bien, réduit autre-fois à la pratique des vertus domestiques dans le silence de la retraite, pourra se montrer avec avantage et contribuer au bonheur de ses concitoyens par ses conseils, ses lumières et ses exemples.

Alors les mesures révolutionnaires dirigées par la justice, employées avec humanité ne seront plus dans la main des oppresseurs un instrument terrible des haines et des passions individuelles.

Alors le glaive de la loi toujours suspendu sur la tête des méchans ne frappera que des coupables, alors enfin l'innocence marchant avec assurance pourra jouir en paix dans une douce sécurité de tous les fruits de la Révolution.

Oui, représentans, nous le jurons, la loi sera notre flambeau, la vertu notre guide et la Convention le point d'appuy et de centre de réunion de tous nos mouvemens moreaux et politiques.

Suivent 12 signatures.

17

La société populaire de Matha, district d'Angély [-Boutonne, ci-devant Saint-Jean-d'Angély], département de la Charente-Inférieure, témoigne sa reconnaissance à la Convention sur son Adresse au peuple français; elle l'invite à achever la destruction des intrigans, et à rester à son poste.

(33) C 328 (1), pl. 1447, p. 43. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

[*La société populaire de Matha à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (35)

Citoyens législateurs,

Le respect que la société populaire de Matha a toujours eu pour les lois qui émanent de la Convention vous assure de la joye qu'elle a senti en lisant votre adresse au Peuple.

Les principes qui y sont contenus sont ceux qu'elle a pratiqué et qu'elle suivra toujours. Étrangers à toute espèce d'intrigues, elle ne connoit que la loi et la représentation nationale.

Soyez fermes à votre poste, illustres législateurs, soutenez les reines du gouvernement. Le peuple est à vous, ne souffrez plus que des mains sacrilèges en acaparent les ressorts. A vous seuls, il est confié, vous seuls devez répondre du salut de la patrie: frappez, écrasez les lâches, les intrigants, les agitateurs partout où ils se trouvent; que le crime et la terreur ne soit plus, comme ils le désirent, à l'ordre du jour.

La société en vous assurant de son entier dévouement n'a qu'un cri, c'est celui de vive la Convention, vive la République.

Suivent 70 signatures.

18

Le citoyen Deltusso fait hommage et présente à la Convention un journal intitulé des Paresseux, propre à éclairer toutes les classes de citoyens.

Renvoyé au comité d'Instruction publique (36).

19

Le citoyen B. Gotfrind, de la section de l'Indivisibilité [Paris], réclame la liberté de sa femme, qu'on a incarcérée par erreur depuis quinze jours.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (37).

20

La citoyenne Marie-Catherine Verbrucken, femme Galichon, expose que son mari, ouvrier souffleur aux ateliers, a été brûlé aux pieds, et ne peut continuer son

(34) P.-V., L, 173.

(35) C 328 (2), pl. 1458, p. 8. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

(36) P.-V., L, 173.

(37) P.-V., L, 173-174.